



**CADRE DE MÉMOIRE TECHNIQUE A ÉTABLIR
PAR LES ENTREPRISES**

Cachet de l'entreprise :

SME CONFORT SARL
PLOMBERIE – CHAUFFAGE – CVC
85 Bis Nationale
16440 ROULLET SAINT-ESTÈPHE
Tél : 05 45 96 43 37
Mail : smeconfort@gmail.com
Siret : 48924821100026 CODE APE : 4322A

MAIRIE D'AUSSAC-VADALLE

**61 Rue de la République
16560 AUSSAC- VADALLE**
mairie@aussac-vadalle.fr

CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SÉNIOR
Comportant Bât A Salle d'Activités – Bât B Apt 1 et 2 – Bât C Apt 3 et 4

LOT N°12 : PLOMBERIE – SANITAIRE - CLIMATISATION

– FONCTIONNEMENT DU CHANTIER AU REGARD DE L'ENVIRONNEMENT

1.1 – Indications des procédés d'exécution envisagés

MÉTHODOLOGIE ET ORGANISATION PROPRE AU CHANTIER

Jean-Eric MAGRÉ, le gérant, organise les études en fonction des spécialités (aéraulique, hydraulique, électricité, régulation ...). Il assure la responsabilité du suivi de l'ensemble des études et s'assure qu'elles puissent être soumises à l'approbation de la Maîtrise d'œuvre dans les délais compatibles avec le respect du planning. Ensuite, il gère et assure la résolution des problèmes d'interface internes et externes, ainsi que la synthèse entre les différents lots.

Enfin, il contrôle le respect des procédures internes SME CONFORT, et/ou celles de la Maîtrise d'Ouvrage et tient à jour les bordereaux d'envoi et de réception des plans et documents.

Il s'appuie sur les moyens centraux de l'agence tels que logistique, qualité, suivi des procédures, veille normative, si nécessaire accès aux experts suivant les domaines.

Les études d'exécution seront réalisées au sein de la SME CONFORT, en lien permanent avec le chargé d'affaires.

Sous sa responsabilité, il sera désigné une équipe de techniciens d'études.

L'ensemble compose la cellule d'étude dont les principales missions sont les suivantes :

- Coordination des études suivant le planning contractuel et les phases de travaux propres à l'opération,
- Etablissement des notes de calcul, plans de réservations, plans d'exécution et plans de détail
- Approbation des études par le Maître d'œuvre
- Participation aux réunions de synthèse.
- Etablissement des nomenclatures et fiches techniques des matériels soumis à l'approbation de la Maîtrise d'œuvre
- Passation des commandes fournisseurs

- Suivi du planning des travaux et approvisionnements
- Mise à jour des documents après essais et mise au point
- Etablissement des DOE et DIUO.

La société SME CONFORT s'engage à mettre à la disposition du chantier la main d'œuvre qualifiée et tout l'outillage nécessaire à la réalisation de ses travaux dans les délais prescrits au planning général.

- Des équipes complémentaires pourront être mis en place afin de travailler sur différentes zones entre les blocs collectifs et les maisons individuelles.
- Toutes les ressources humaines et matériels seront mises en œuvre pour tenir les engagements du planning contractuel et nous seront en mesure de poursuivre nos travaux durant les vacances scolaires.
- Notre main d'œuvre interne permettra de maîtriser les délais de réalisation et des renforts pourront être mis en place si nécessaire.
- Le responsable d'affaire sera en lien avec tous les autres corps d'état et assurera les transmissions aux équipes études. Toutes les informations seront synthétisées afin qu'il puisse gérer et anticiper tous les points techniques.
- Nous avons analysé le planning chantier du DCE et ce dernier pourra être respecté sans aucun problème.

1.2 – Indications des contraintes d'exécution des travaux spécifiques au chantier et le traitement proposé

- **Description de votre prise en compte du contexte de l'opération, de la coactivité entre les lots**
- Opérant sous la responsabilité du responsable d'affaires, le chef de chantier assure la continuité de supervision et le pilotage des opérations de montage. Il coordonne les équipes propres de SME CONFORT et les sous-traitants, la sécurité des équipes et la qualité des prestations.
- Concernant l'opération, le chef de chantier sera affecté à 100% à cette réalisation. Il assure le suivi du planning contractuel et la prise en compte des contraintes de

fonctionnement du site. Etant responsable directement de l'avancement général du chantier, il doit gérer la mise à disposition des moyens propres en matériel, en outillage, ainsi que des moyens de manutention et d'échafaudages pour les opérations « lourdes ». En cours de chantier, le chef de chantier contrôle la bonne exécution des travaux et assure la mise en œuvre des contrôles de l'installation avec traçabilité (fiche interne Coprec...).

- Les entreprises sous-traitantes (Calorifugeur, Electricien) interviennent sous la responsabilité de notre responsable
 - d'affaires. Il impose les spécificités du chantier (accès, badges, horaires, approvisionnement et livraison, gestion des déchets, Charte de chantier propre) et en contrôle le respect avec le chef de chantier.
 - Chaque sous-traitant met en place sa propre organisation pour répondre aux impératifs de planification des travaux,
 - respect de la sécurité et de l'environnement, sous la direction du responsable d'affaires.
 - Des contrôles spécifiques sont mis en place par SME CONFORT pour vérifier le respect des engagements de nos partenaires sous-traitants.
 - Cette organisation est « transparente » pour la Maîtrise d'Ouvrage dont les seuls interlocuteurs restent notre Responsable d'Affaire et/ou notre chef de chantier.
 - De plus, comme pour la phase Etudes, le responsable de chantier s'appuie sur un ensemble de documents et de procédures formalisant les savoir-faire de l'entreprise dans ce domaine.
- Phase ESSAIS/MISE EN SERVICE**
- Notre metteur au point spécialisé ainsi que le chef de chantier, qui intègrera l'équipe essais, coordonnent les interventions de mise en service, ainsi que le contrôle des mises en route des fabricants de matériels spécifiques :
 - Cette phase débute tout d'abord par la préparation du dossier d'essais qui sera réalisé durant les études en collaboration avec la « Cellule d'Etude ».
 - Ensuite, le chargé d'essais aura la charge de l'établissement et de la soumission pour approbation des procédures d'essais et des protocoles de qualification.
 - Enfin, il planifiera les moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour assurer sa mission.

- Il convoquera les constructeurs pour les mises en service spécifiques au chantier, groupes frigorifiques, armoires de climatisation, régulation. En liaison avec le responsable d'affaires, il mettra à jour les documents de maintenance en fonction des résultats des essais.

1.3– Indications des moyens de prévention envisagés pour assurer la sécurité et l'hygiène

- SME CONFORT exerce un métier pour lequel la compétence et la qualification du personnel ont une importance primordiale. La sensibilisation aux risques et le rappel constant des consignes de sécurité constituent un des axes privilégiés de la politique SME CONFORT en matière de formation et d'habilitation.
- Un plan formation est établi annuellement par le directeur d'agence. Le planning de formation décrit les formations relatives à la sécurité.
- **Des formation et habilitations spécifiques sont plus particulièrement consacrées à la limitation des risques pour les personnels, notamment :**
 - Utilisation de nacelles
 - Secouriste du travail
 - La formation à la sécurité contribue à l'implication de chacun, et concerne l'ensemble du personnel à savoir aussi bien le personnel temporaire que le personnel permanent.
 - La direction de la sécurité veille, notamment, au respect des engagements pris en matière de formation. Des modules de formation spécifiques sont réalisés en interne ou en externe : secourisme, travaux en hauteur, exercices incendie, conduite d'engins, gestes et postures, habilitation électrique, sensibilisation, etc.
- **SENSIBILISATION À LA SÉCURITÉ**
 - L'engagement de tous est la garantie du succès en matière de sécurité. SME CONFORT s'attache tout particulièrement à informer l'ensemble des acteurs afin de limiter les risques.
 - Nous nous devons d'être moteur sur les chantiers et de sensibiliser les personnels des autres corps d'état. La sécurité de chacun sur le chantier passe par une action commune et constante de tous les intervenants du chantier.
- **MOYENS MATERIELS**
 - Les équipements de protection individuelle, EPI, sont sélectionnés par le chargé de prévention en collaboration avec le Comité d'Hygiène, de Santé et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) en fonction de la qualité produit.

- Chaque membre du personnel sera muni d'un casque de chantier, de chaussures de sécurité et de vêtements de travail. Des gants de manutention, des lunettes de protection, des bouchons
- d'oreilles et des masques anti-poussière seront mis à disposition du personnel. Des harnais de sécurité et des gilets rétro réfléchissants seront à la disposition des monteurs pour tous travaux le nécessitant.
- Le matériel collectif est principalement du matériel de protection collective (échafaudage, etc.) et de matériel électroportatif (visseuse, perceuse, meuleuse, etc.). Ce matériel est contrôlé avant chaque utilisation et lors de son retour au magasin.

1.4 – Indications des moyens pour limiter les nuisances susceptibles d'affecter la qualité de l'environnement lors de l'exécution des travaux

Le responsable d'affaire ainsi que le gérant de la société veilleront particulièrement à la gestion des déchets générés par son activité et celle de ses sous-traitants.

L'objet de cette procédure est de décrire les règles à suivre pour éliminer un déchet généré par l'entreprise, dans le respect de l'environnement et de la réglementation.

Cette procédure s'applique à tout le personnel de l'entreprise. Des rappels seront faits et un suivi sera établi lors des passages sur chantier. Tout manquement sera rétabli très rapidement.

Choix de matériel de fournisseur, de mode de livraison limitant les déchets (Emballage, quantité ...).

Tri sélectif (Ordures ménagères, Déchets inertes, Déchets ménagers ou industriels banals, Plastiques, Cartons,

Les déchets seront trié et déposer dans les bennes appropriées. Ces actions seront suivie régulièrement afin d'éviter l'encombrement.

Pour éviter la pollution de l'eau, SME CONFORT réduira au maximum l'utilisation des lubrifiants minéraux et des produits de nettoyage à base de solvants ou d'hydrocarbures en les remplaçant par des produits moins agressifs mais tout aussi efficaces.

Nous n'avons pas de déchets dangereux. Auquel cas, ces déchets seront acheminer dans des centres de traitement adaptés.

Les travaux bruyants générés par notre activité sont : le meulage, l'ébarbage, le ponçage et l'utilisation du marteau piqueur.



Les travaux bruyants seront regroupés dans le temps et signalés à la maîtrise d'œuvre ainsi qu'à la maîtrise d'ouvrage.

La mise en place d'une information auprès des riverains permettra d'anticiper les plaintes en les informant de la nature des travaux bruyants et de leur période d'exécution.

Les travaux bruyants seront regroupés dans le temps afin de limiter au maximum la gêne occasionnée.

Pour réduire l'impact sonore du chantier, SME CONFORT procédera à un contrôle régulier des niveaux acoustiques à l'aide d'un sonomètre.

Elle utilisera un matériel homologué, un capotage acoustique des machines, une assise anti-vibratile.

Afin de réduire les consommations de carburant, SME CONFORT limitera le nombre de véhicules de chantier en privilégiant les véhicules possédant 3 à 5 places ainsi que le covoiturage dans la mesure du possible.

Valorisation des déchets conventionnels

- **Déchets inertes (DI)**
- (équipements sanitaires, chutes de plâtres...) **≈ 160 kg**

- **Déchets industriels banals (DIB)**
- Ferrailles (gaines, câbles...) **≈ 200 kg**
- Plastiques (tuyauries, PVC, emballages de protections, gaines...) **≈ 300 kg**

Les différents types de déchets sont classés suivant la répartition :



Domaines	Impacts de notre activité	Moyens envisagés pour limiter les nuisances
L'eau	Pas de production d'eaux usées particulières.	
Le sol	Contamination du sol due à l'utilisation d'huile de coupe.	Stockage et transvasement des huiles sur bac de rétention. Etudier l'utilisation d'huile végétale. Mise en place de bac de rétention sous les postes de coupes (filières).
L'air	Utilisation de produits volatils (peintures, solvants).	Limitation de leur utilisation au strict minimum. Utilisation de peinture à l'eau.
Les déchets	Production de déchets de ferraille tuyauterie et gaines	Privilégier la préfabrication hors chantier des locaux techniques et sous-station. Valorisation des déchets de ferraille en les triant dans la benne appropriée.
Utilisation de produits polluants	Utilisation de mastic pour gaine. Utilisation de peinture antirouille sur tuyauterie Utilisation de glycol	Etudier la possibilité d'utiliser un mastic non répertorié DIS (fiche environnement). Utilisation peinture à l'eau, fournir fiche environnement. Etudier la possibilité de système tuyauterie à sertir évitant la peinture antirouille et soudure sur site. Stockage sur bac de rétention.
Nuisances sonores	Utilisation de tronçonneuses	Conformité des bruits émis par les appareillages : 100 dBA à 5 m.
Utilisation des ressources (eau, énergies, matières premières, matériaux)	Pas d'utilisation d'engins à forte consommation. Utilisation d'un certain type de matériau (calorifuge par exemple)	Utilisation des moyens de manutention installés par le Gros-œuvre. Etude de la possibilité d'utiliser un autre matériau portant moins atteinte à l'environnement.
Acheminement du personnel sur chantier		Informer le personnel des possibilités de transport en commun. Promotion du covoiturage.

II – MOYENS HUMAINS ET TECHNIQUES AFFECTES A L'OPERATION

2.1 – Méthodologie d'organisation pour la réalisation des ouvrages

- Méthodologie proposée – Planning des études et d'exécution des travaux.

1. Phase de préparation

- Durant la phase de préparation de chantier, l'a société SME CONFORT mettra en place une structure d'étude basée dans ses bureaux de ROULLET SAINT-ESTÉPHE. La responsabilité du gérant qui sera le responsable du projet est de diriger la mission en s'assurant les tâches suivantes :
 - La réalisation d'un planning d'études et de remise de documents en corrélation avec le planning contractuel,
 - La réalisation des relevés sur site afin d'étudier les contraintes techniques et architecturales du projet,
 - La réalisation des notes de calcul, plans d'études et de réservations et les différentes coupes d'exécutions,
 - La réalisation des fiches de matériel pour la présentation à la MOE et MOA.
 - Ces documents seront soumis à l'approbation de la MOE, MAO et bureaux de contrôle pour visa avant démarrage des travaux.
 - L'ensemble de ces tâches sera effectuée en relation avec le client dans le respect du planning.
-
- À partir des pièces marché, le chargé d'affaires s'organise avec le chef de chantier afin de planifier toute intervention sur le chantier en prenant compte du planning d'exécution à élaborer avec le client, la SME CONFORT s'engage à respecter les étapes suivantes avant toute intervention sur le chantier.
 - Etablissement du PPSPS en vue de la visite d'inspection commune avec le SPS.
 - Ouverture de chantier et préparation de chantier suivant si besoin d'autocontrôles, habilitations spécifiques, demande d'autorisation.
 - Suite à l'analyse des pièces écrites, la société SME CONFORT met en œuvre la méthodologie suivante afin de satisfaire les demandes du client et d'exécuter les travaux suivant le CCTP.
-
- Conformément aux demandes du CCTP, la société SME CONFORT a pris connaissance lors de la visite obligatoire avant la réponse de l'appel d'offre ou du permis de construire déposé, des contraintes techniques et de fonctionnement. Nous prévoyons un plan d'action afin de travailler en coactivité avec tous les intervenants.

- Cette étape consiste à réaliser les plans avec les demandes de réservations pour le passage de nos différents réseaux (EF-ECS-EU-EV-EP) qui seront diffuser au MOE et MOA et au lot Gros Œuvre, VRD etc., dans l'attente de visas favorables pour réalisation.

2. Phase de mise en place et avancement des travaux

- Mise en place du chantier.
- ✓ Pose de supportage pour les réseaux.
- ✓ Passage des différents réseaux de notre lot : Plomberie - Sanitaire, Chauffage, Ventilation.
- ✓ Livraison du matériel
- ✓ Manutention du matériel détaillé dans le carnet de matériel qui a été approuvé par le BET Fluides pour la réalisation de l'opération.
- ✓ Mise en œuvre des différents appareils sanitaires, de chauffage et de ventilation (pose et raccordement)
- ✓ Mise en place de vérification, purge, mise en eau des différents réseaux.
- ✓ Test d'étanchéité des réseaux, mise en épreuve des installations.
- ✓ Nettoyage et finitions : les techniciens de la SME CONFORT doivent effectuer un grand nettoyage des zones de travail et terminer les finitions.
- ✓ Mise en service et test de fonctionnement.

- Montage

- Le chef de chantier assure le suivi des travaux en s'appuyant sur les documents propres de l'entité. Il gère l'ensemble des besoins de main-d'œuvre pour la réalisation des ouvrages.
- En accord avec le responsable d'affaires, il supervise le choix et l'activité des sous-traitants. Ceux-ci sont soumis à
- l'approbation préalable de la Maîtrise d'œuvre et/ou de la Maîtrise d'Ouvrage.

- Les prestations sous-traitées sont :

- La réalisation des liaisons électriques et les modifications des installations existantes
- Le calorifuge des réseaux hydrauliques et aérauliques

- Phase MONTAGE

- Opérant sous la responsabilité du responsable d'affaires, le chef de chantier assure la continuité de supervision et le

- pilotage des opérations de montage. Il coordonne les équipes propres de SME CONFORT et les sous-traitants, la sécurité des équipes et la qualité des prestations.
- Concernant l'opération le chef de chantier sera affecté à 100% à cette réalisation. Il assure le suivi du planning contractuel et la prise en compte des contraintes de fonctionnement du site. Etant responsable directement de l'avancement général du chantier, il doit gérer la mise à disposition des moyens propres en matériel, en outillage, ainsi que des moyens de manutention et d'échafaudages pour les opérations « lourdes ». En cours de chantier, le chef de chantier contrôle la bonne exécution des travaux et assure la mise en œuvre des contrôles de l'installation avec traçabilité (fiche interne Coprec...)
- Les entreprises sous-traitantes (Calorifugeur, Electricien) interviennent sous la responsabilité de notre responsable
- d'affaires. Il impose les spécificités du chantier (accès, badges, horaires, approvisionnement et livraison, gestion des déchets, Charte de chantier propre) et en contrôle le respect avec le chef de chantier.
- Chaque sous-traitant met en place sa propre organisation pour répondre aux impératifs de planification des travaux,
- respect de la sécurité et de l'environnement, sous la direction du responsable d'affaires.
- Des contrôles spécifiques sont mis en place par SME CONFORT pour vérifier le respect des 1
- partenaires sous-traitants.
- Cette organisation est « transparente » pour la Maîtrise d'Ouvrage dont les seuls interlocuteurs restent notre
- Responsable d'Affaire et/ou notre chef de chantier.
- De plus, comme pour la phase Etudes, le responsable de chantier s'appuie sur un ensemble de documents et de
- procédures formalisant les savoir-faire de l'entreprise dans ce domaine.

3. Étiquetage et repérage

- À l'issue de l'installation, la société SME CONFORT mettra en place un système d'étiquetage afin de repérer toute l'installation à l'exploitant et l'agent de maintenance.

4. Contrôles et essais

- Les contrôles et essais en cours de travaux sont réalisés de cette manière :
- ✓ Autocontrôles par le personnel exécutant,
- ✓ Contrôle final validé par le chef de chantier,
- ✓ Mise en épreuve des installations réalisées par le metteur au point,
- ✓ Mise en service et essais avec le fabricant si besoin.

- Ils ont pour but de vérifier la conformité de l'installation conformément aux exigences du cahier des charges et aux normes. Ils se matérialisent sur un support appelé « Fiche de Contrôle – Essai Coprec ».

5. Mise en service des installations et rapport d'essais

- La phase finale de l'installation est assurée par le metteur au point qui assurera la mise en service des équipements avec les fabricants.
- Le metteur au point prend toutes les mesures nécessaires du fonctionnement.

6. Phase de réception des installations

- L'étape « Installation » approuvée par le client, entraînera la réception des installations. Cette réception aura pour but de valider les installations réalisées sur site par rapport aux différents plans validés lors de la phase études, la levée des réserves et la signature du PV de réception.
- La modification apportée en cours d'exécution seront portées sur les DOE. Ces derniers seront fournis dans le délai contractuel du CCAP.
- Dans la mesure où le maître d'ouvrage est amené à prendre possession en partie de certaines de nos installations avant la date de réception globale des installations, elles feront l'objet d'une réception partielle qui lancera la durée légale de garantie et validera leur transfert de propriété.

2.2 – Composition de l'équipe mise à disposition pour l'exécution du marché (effectif, personnel encadrant, qualification)

- Moyens humains dédiés à l'opération

- Le gérant : Jean-ERIC MAGRÉ , gérant de société, ancienneté dans l'entreprise 23 ans
- Associée du gérant : Corinne MAGRÉ, secrétaire générale, ancienneté dans l'entreprise 23 ans,
- Associé du gérant : Jean-Adrien MAGRÉ , chargé d'affaires, ancienneté dans l'entreprise 15 ans,
- Chargé d'affaires : Jean-Marc MILLET, chargé d'affaires.

- Techniciens - Monteurs :

- Jean-Paul MAPOURÉ, 12 ans d'ancienneté, ouvrier qualifié Niveau 3 Coeff 210
- Cyril BUSSAC, 11 ans d'ancienneté, chef d'équipe Niveau 4 Coeff 250

- Dmitry BONNEFOY, 10 ans d'ancienneté, chef d'équipe Niveau 4 Coeff 250
- Axel VAMBESIEN, 9 ans d'ancienneté, chef d'équipe Niveau 4 Coeff 250
- Romain FERNANDEZ, 7 ans d'ancienneté, chef d'équipe Niveau 4 Coeff 250
- Thomas NICOL, 7 ans d'ancienneté, ouvrier qualifié Niveau 4 Coeff 250
- DABO Madiba, 2 ans d'ancienneté, ouvrier qualifié Niveau 2 Coeff 185
- DENYS Léo, 2 ans d'ancienneté, ouvrier qualifié Niveau 2 Coeff 170,
- DJIKINE Héréba, 2 mois d'ancienneté, ouvrier qualifié Niveau 2 Coeff 170,
- LATOUCHE Charly, 4 ans d'ancienneté, ouvrier qualifié Niveau 3 Coeff 210,
- MENISSIER Grégory, 4 ans d'ancienneté, ouvrier qualifié Niveau 3 Coeff 210,
- NANIA Olivier, 2 ans d'ancienneté, ouvrier qualifié Niveau 3 Coeff 230,
- POIS Daniel, , 2 ans d'ancienneté, ouvrier qualifié Niveau 3, Coeff 210,
- ROUSTIAU Romain, 5 ans d'ancienneté, ouvrier qualifié Niveau 2 Coeff 230,
- PRADAT Romain, apprenti en 1^{ère} année CAP MIT,
- AIZOUDINE Rayan, 3 mois d'ancienneté, aide plombier Niveau 1 Coeff 150,
- Jade BERRIEIX, apprenti 3^{ème} année pour CAP MIT, elle a déjà obtenu le CAP MIS en 2023,
- Etienne RAOUX, apprenti 1^{ère} année pour CAP MIS.

Habilitation :

Responsable Gaz Installation et responsable Gaz Maintenance 5 (Réglementation Gaz) : Jean-Adrien MAGRÉ en date du 30/03/2022.

Montage – Démontage Echafaudage et travail en hauteur du 22/11/2022 : Jean-Adrien MAGRÉ.

Autorisation de conduite (nacelles, chariots) : Jean-Adrien MAGRÉ, le 16/10/2013.

Système Solaire combiné (SSC) : MILLET Jean-Marc, le 25/11/2021.

Pompe à chaleur en habitat individuel : MILLET Jean-Marc, le 21/05/2021.

Équipements biomasse vecteur eau : MILLET Jean-Marc, le 28/01/2021.

Chauffe-eau solaire individuel (CESI) : MILLET Jean-Marc, le 25/11/2021.

La société SME CONFORT s'engage à mettre à la disposition du chantier la main d'œuvre qualifiée et tout l'outillage nécessaire à la réalisation de ses travaux dans les délais prescrits au planning général.

Des équipes complémentaires pourront être mis en place afin de travailler sur différentes zones entre les blocs collectifs et les maisons individuelles.

Toutes les ressources humaines et matériels seront mises en œuvre pour tenir les engagements du planning contractuel et nous serons en mesure de poursuivre nos travaux durant les vacances scolaires.

Notre main d'œuvre interne permettra de maîtriser les délais de réalisation et des renforts pourront être mis en place si nécessaire.

Le responsable d'affaire sera en lien avec tous les autres corps d'état et assurera les transmissions aux équipes études. Toutes les informations seront synthétisées afin qu'il puisse gérer et anticiper tous les points techniques.

aucun problème.

2.3 – Matériels affectés spécifiquement au chantier

Les moyens en outillage et en appareil de mesure dont dispose SME CONFORT sont les suivants :

APPAREILLAGE DE MESURE ÉLECTRIQUE

- Contrôleur universel
- Lux mètre
- Pince ampérométrique
- Bloc autonome portatif d'éclairage

OUTILLAGE DE PLOMBIER CHAUFFAGISTE

- Sac à outils complet individuelle MILWAUKEE
- Appareil de tests
- Poste portatif de soudure autogène
- L'outillage électroportatif sur batteries (meuleuse, visseuse, perforateur, phare ...)
- L'outillage manuel (scie à métaux, clés, tournevis ...)
- Les matériels de premiers secours (boîte à pharmacie)
- EPI : gants, casques, chaussures de sécurité, lunette, bouchons d'oreilles etc.

INSTRUMENTS DE MESURE AÉRAULIQUES ET THERMIQUES COURANTS

- Manomètre aluminium de 2 mètres à 10 mètres de tous types
- Tube de Pitot
- Anémomètre
- Psychromètre
- Malette d'analyse d'eau
- Thermomètre à lecture instantanée
- Enregistreurs de température
- Malette d'analyse de combustion
- Valise TA

ÉQUIPEMENTS ET OUTILLAGES SPECIFIQUES (MIS EN OEUVRE SUIVANT BESOIN)

- Echelles aluminium de 2 mètres à 10 mètres de tous types
- Echafaudages, gazelles aluminium
- Poste soudage ARC, TIG
- Filière électrique jusqu'au 114
- Cintreuse jusqu'à 50/60
- Nettoyeurs haute pression eau froide
- Aspirateurs eau, poussières
- Groupe électrogène
- Listing des véhicules de la société

- IMMATRICULATION	- TYPE VÉHICULE	- MARQUE
- BA-361-EJ	- VITO 111 GRIS	- MERCEDES
- DL-702-PP	CITAN 109 EXTRA LONG	- MERCEDES
- GG-829-DY	- CLA BREAK	- MERCEDES
- DY-915-TM	- VITO 114	- MERCEDES
- GR-039-ZQ	- VITO 114 LONG	- VOLSWAGEN
- AT-514-QJ	- VITO 109 LONG	- MERCEDES
- GN-369-QR	- VITO 114 CDI	- MERCEDES
- FE-185-XT	- CITAN	- MERCEDES
- DY-959-SW	- MEGANE	- RENAULT
- FC-615-SN	- CITAN	- MERCEDES

- EV-363-TN	- CLIO DCI 90	- RENAULT
- FR-470-GJ	- VITO 114 LONG	- MERCEDES

2.4 – Provenance et fiche technique des principaux produits et / ou fournitures

Nous fournirons une liste des produits proposés en précisant la marque, le modèle, le type.

Nous avons choisi depuis nos 23 ans d'ancienneté de faire travailler les grossistes en sanitaire, chauffage et ventilation à proximité car nous privilégions l'approvisionnement au plus près.

Nous avons créé des relations de confiance professionnelle et nous faisons livrer au dépôt de la société ou sur le chantier.

Nos fournisseurs sont présents sur Angoulême et sa périphérie.

Nous pourrons vous fournir la liste des fournisseurs pressentis pour cette affaire.

En plomberie, sanitaire et chauffage, nous avons affaire à : Cédéo, Téréva, Prolians, PUM, Aubade, Würth, Point P etc. En ventilation : France Air, Ervent, TFVM etc.

III – DELAIS

3.1 – Durée prévisionnelle des phases

Phase Planning d'exécution des ouvrages

La société SME CONFORT s'engage à mettre à la disposition du chantier la main d'œuvre qualifiée et tout

l'outillage nécessaire à la réalisation de ses travaux dans les délais prescrits au planning général.

Des équipes complémentaires pourront être mis en place afin de travailler sur différentes zones suivant l'avancement du chantier.

Toutes les ressources humaines et matériels seront mises en œuvre pour tenir les engagements du planning

contractuel et nous seront en mesure de poursuivre nos travaux durant les vacances scolaires.

Notre main d'œuvre interne permettra de maîtriser les délais de réalisation et des renforts pourront être mis en place si nécessaire.



Nous avons analysé le planning chantier du DCE et ce dernier pourra être respecter sans aucun problème

3.2 – Programme d'exécution des ouvrages et leur durée prévisionnelle (fabrication, mise en œuvre)

SME CONFORT s'engage à accompagner le maître d'ouvrage et/ou l'utilisateur final dans la prise en main des installations CVC plomberie mises en place.

Notre équipe de metteurs au point (externe à notre société) réalisera des formations sur site auprès des utilisateurs ciblés par le client.

Les formations auront pour but :
Présenter les installations

Décrire les actions de réglages, acquittement défaut et autre paramétrage (détails et liste selon le type de chantier)

Communiquer une fiche type des contacts à appeler pour toutes demandes post-travaux (voir fiche type en PJ)

Durant les deux années de garanties (1ère année de parfait achèvement et seconde année de bon fonctionnement) nos équipes s'engagent à intervenir rapidement pour toutes demandes du maître d'ouvrage (interventions immédiates en cas d'urgence).

Un planning d'exécution des ouvrages indiquant la durée prévisionnelle des différentes phases du chantier ou des délais de fabrication et de mise à disposition, et précisant notamment les horaires de travail. Ce planning inclura un engagement à effectuer les travaux durant les vacances scolaires.

À ROULLET SAINT ESTÈPHE,
Le 10/01/2024
L'entrepreneur, Jean-Eric MAGRÉ